

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 27 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 OCTOBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mmes Marie-Constance BERTHELON - Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE jusqu'à 19H30 - M. Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - France POUDEX - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE jusqu'à 19H30
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : AGENTS CONTRACTUELS : APPLICATION DU TRANSFERT "PRIMES/POINTS"

La réforme liée à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) a apporté des modifications statutaires et indiciaires importantes. Parmi elles, afin d'améliorer les droits à pension des agents, le transfert primes/points doit permettre un rééquilibrage entre le traitement indiciaire et le régime indemnitaire.

Ce transfert se matérialise par une revalorisation indiciaire d'une part et un abattement de tout ou partie du régime indemnitaire d'autre part, équivalent pratiquement au montant de la revalorisation. Il en résulte donc une augmentation moyenne très faible du net (en moyenne 2 ou 3 €).

Ce transfert s'applique obligatoirement aux titulaires à temps complet et à temps non complet.

La revalorisation indiciaire peut concerner les agents contractuels dont la rémunération est calculée en référence à un indice brut correspondant à un échelon d'une grille indiciaire.

Par mesure d'équité, il est proposé d'appliquer, à compter du 1er novembre 2016, le transfert primes/points à tous les agents contractuels, sur la base de l'abattement fixé par décret pour les fonctionnaires, soit :

- Pour les contractuels de catégorie C : 167 € annuels
- Pour les contractuels de catégorie B : 278 € annuels
- Pour les contractuels de catégorie A : 167 € pour la 1ère de revalorisation et 389 € annuels pour les années suivantes.

Le montant de cet abattement sera proratisé pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE l'application du transfert 'primes/points' pour les agents contractuels de la Ville de Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20161027-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 28 Octobre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».